[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **9 (1963)**

Heft 8

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

lement sur le droit constitutionnel, mais aussi, et dans une mesure au moins équivalente, sur des considérations d'ordre social, c'est-à-dire sur une bonne harmonie régnant dans le peuple tout entier pour la vie commune journalière. L'équilibre social de la démocratie suisse est le terrain favorable qui engendrera le sentiment de sécurité que doivent éprouver dans un pays, les paysans et les ouvriers, les artisans et les employés.

Notre démocratie implique la co-responsabilité de chaque individu. L'idéal inspirant le peuple suisse doit être celui de l'homme conscient de ses responsabilités, que ce soit à l'égard de sa famille, envers la collectivité ou dans l'exercice de sa profession.

La morale de l'entreprise et le travail de qualité, ces bases de notre prospérité, reposent sur cette responsabilité. Nous devons être conscients du fait que l'envahissement actuel de notre pays par la main-d'œuvre étrangère peut porter atteinte sérieusement à ces principes fondamentaux. La responsabilité envers la collectivité exige une participation active de chaque citoyen aux affaires publiques, à l'échelle de la Commune, du Canton, de la Confédération. Le penchant accru à se retrancher dans la sphère privée pour goûter un sentiment de bien-être matériel ne peut à la longue profiter à notre démocratie. Il ne faut pas confondre le service de l'Etat et l'identification de l'individu avec l'Etat. Dans notre démocratie, il doit y avoir une place suffisante pour la sphère privée, pour l'activité personnelle de chacun. C'est de même le sens du fédéralisme de garantir une zone d'activité propre aux divers groupements de notre pays. Lorsque d'importantes questions relatives aux conditions de travail sont réglées par des contrats collectifs, par exemple, sans que l'Etat intervienne, nous sommes en présence du véritable fédéralisme.

Notre co-responsabilité s'étend au-delà de nos frontières. La neutralité suisse n'a jamais été interprêtée comme un désintéressement pour les problèmes humains se présentant au-delà des propres frontières. La neutralité, c'est la réalité de notre existence en tant que nation, en tant que Suisse libre. Sa justification ne résulte pas en dernier lieu des services rendus aux autres parties du monde, à la disposition desquelles nous tenons une zone permanente de refuge spirituel, d'activité charitable et de médiation politique, pour les périodes troublées. La Croix-Rouge internationale est l'une de ces justifications, l'aide aux pays sous-développés, sans objectif politique, en est une autre. Si la neutralité n'est pas comprise comme une obligation et co-responsabilité, elle menace de paraître une simple commodité. Dans le cours des énormes transformations qui s'accomplissent actuellement partout, sur les plans économique et social, de grandes tâches attendent la génération actuelle du peuple suisse. Elle pourra les mener à bien si elle demeure fidèle, dans ses idées et dans son comportement, à l'idéal de l'homme conscient de ses responsabilités et des principes démocratiques.

NOUVELLE PROPAGANDE TOURISTIQUE

La commission de l'Office national suisse du tourisme, siégeant sous la présidence de M. Gabriel Despland, conseiller aux Etats, a approuvé le projet définitif du pavillon des vacances à l'Exposition nationale suisse de Lausanne en 1964. La Suisse sera présentée en tant que pays de vacances par une nouvelle projection, qui est une invention suisse, dans un local formant une voûte céleste sur laquelle, par le jeu de lumière de 56 rayons de projection d'une surface totale de 600 mètres carrés, des possibilités de présentation considérables s'offriront au public.

M. Werner Kaempfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme, a présenté ensuite le rapport de situation, lequel mentionne que le recul du nombre des nuitées jusqu'à fin mai s'est élevé à près de 4 % (moins 5,3 pour les nuitées d'hôtes étrangers). La commission a examiné les mesures de propagande envisagées et celles qui devront être prises pour s'adapter à la nouvelle évolution en matière de tourisme international. Alors que les chemins de fer fédéraux enregistrent un nombre toujours plus élevé de voyageurs et que nos routes reçoivent un effectif de voitures toujours plus considérables, on enregistre, fait curieux, un recul en ce qui concerne le tourisme suisse. Comme cette tendance se manifeste également dans d'autres pays européens, elle prouve que l'on se trouve désormais en face d'un profond changement de structure du tourisme, c'est-à-dire que les touristes recherchent plutôt des logements de vacances et des places de camping, où la statistique touristique échappe à la rigueur des contrôles d'hôtels, et que pour des considérations d'ordre financier et économique, certains pays invitent leurs ressortissants à ne pas passer leurs vacances hors des frontières. Le but principal de la propagande touristique suisse sera d'empêcher que le tourisme d'été ne soit qu'un tourisme rapide de passage. Le programme touristique de l'Office national suisse du tourisme basé sur le slogan qui propose de voyager en Europe et de se reposer en Suisse, et qui préconise donc des vacances calmes et reposantes, comprend surtout des manifestations culturelles et prévoit une série de campagnes consacrées à l'effort culturel de la Suisse, en Europe et dans les pays d'outre-mer.

La commission a nommé comme vice-directeur de l'Office à Zurich, M. Christian Signorelli, de Sur, aux Grisons, qui, depuis 15 ans, dirige l'agence de l'Office national suisse du tourisme à Francfort.

POUR LES SINISTRES DE SKOPLJE

L'œuvre suisse d'entraide ouvrière a mis immédiatement deux millions de dinars à disposition des sinistrés de Skoplje, qui vient d'être terriblement ravagée par un tremblement de terre.

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17 bis, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, Xe. C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : F 10
IMPRIMEUR : I.F.Q.A.-Cahors, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 31.700. - Dépôt légal : III-1963 - N° 96/1963
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal
Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17 bis, quai Voltaire, Paris. 7e